



*Canadian Tenpin Federation, Inc.*  
*Fédération Canadienne des Dix-Quilles, Inc.*  
916 – 3<sup>e</sup> avenue N., Lethbridge, AB T1H 0H3

## **Dérogation aux récompenses de la FCDQ**

(Uniquement pour compétition individuelle)

Je, \_\_\_\_\_ (*nom du quilleur*) sou mets ce document en tant qu'avis intentionnel pour ma participation à \_\_\_\_\_ (*nom de la compétition*). Je reconnais que certaines des récompenses disponibles dans cette compétition peuvent enfreindre le règlement 19 de la FCDQ.

Afin de pouvoir participer à cette compétition junior certifiée de la FCDQ, je renonce donc à l'attribution de tous les prix en argent ou en bon dans la dite compétition. Je renonce également à réclamer toute marchandise ayant une valeur de plus de 500.00\$ qui sera attribuée dans cette même compétition.

En signant ce formulaire, je certifie que j'ai lu et compris le règlement 19 tel qu'il s'applique à la participation dans cette compétition et l'effet que ma participation pourrait avoir sur l'éligibilité des jeunes de la FCDQ. Je comprends qu'en acceptant quelque récompense mentionnée ci-haut, je déroge à la règle 19 de la FCDQ, ce qui m'assujetti à des mesures disciplinaires incluant la perte potentielle de mon admissibilité en tant que jeune quilleur de la FCDQ.

Je reconnais également qu'en acceptant l'un de ces prix mentionnés ci-dessus, que la possibilité de compléter mes activités sportives de niveaux secondaire ou collégial pourrait être compromise. Je renomme également qu'afin de demeurer conforme aux règlements des niveaux secondaire et collégial, je devrais m'informer auprès d'un responsable et/ou d'une association athlétique de la conformité explicite avant d'accepter toute récompense.

\_\_\_\_\_  
Signature du quilleur(euse)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature d'un parent, tuteur (quilleur de moins de 18 ans)

\_\_\_\_\_  
Date

Si offertes, je consens à accepter des récompenses sous forme de bourses d'études à être déposées dans le programme ABÉ de la FCDQ.

### **Catégorie Jeunes de la FCDQ**

Règlement 19\*. Pour l'adhésion à la catégorie Jeunes de la FCDQ, les individus ne devront pas avoir atteint l'âge de 22 ans le ou avant le 1<sup>er</sup> août de la saison de quilles courante. Une dérogation à la limite de l'âge est autorisée pour les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle.

Si un jeune membre de la FCDQ joue aux quilles dans une activité reconnue par son association athlétique scolaire, le règlement le plus stricte (règlement des jeunes de la FCDQ ou de l'association athlétique scolaire) s'appliquera.

Afin de sauvegarder cette éligibilité, les jeunes quilleurs doivent jouer, remplacer ou servir d'équilibreur dans une activité de quilles dans laquelle...

- a. Ils ne sont pas impliqués dans les jeux d'argent.
- b. De l'argent comptant ou des titres de quelque montant que ce soit ou de la marchandise excédant une valeur de 500\$ qui seraient attribués pour leurs exploits.

**EXCEPTION:** Les jeunes peuvent jouer dans DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES ADULTES (incluant les compétitions par échelons) offrant de tels prix, en autant que précédant le jeu :

1. La compétition accepte d'attribuer les prix des jeunes **uniquement dans le programme de bourses d'études ABÉ de la FCDQ**, ou
2. Le jeune quilleur signe un formulaire de dérogation afin de renoncer à ces droits d'accepter toute récompense en contrevenant à ce règlement.

L'achat ou la vente des dits prix est prohibé.

Pénalité: L'adhésion peut être suspendue ou refusée à un jeune quilleur qui participe à une activité qui implique les items a et b (consultez le règlement 800 concernant les mesures disciplinaires).

NOTE: Il n'existe pas de limites sur les montants des bourses d'études ou des frais d'inscription (doivent être versés au directeur/gérant) et le remboursement des frais de déplacement actuels dans le prochain niveau de compétition de n'importe quel tournoi ou évènement. (des reçus devront être fournis sur demande).

NOTE: Les ligues et tournois des jeunes de la FCDQ peuvent adopter des règlements prohibant la promotion des produits de l'alcool et du tabac.